



# INFORMATIONS SUR LA PRESTATION DE FORMATION

contact@fpt-formations.com - Siret 822 325 056 00031

www.fpt-formations.com

Formation	REGLES DE GESTION DES FONDS EUROPEENS
<b>Format</b>	Distanciel – Formation à distance
<b>Durée</b>	1 jour
<b>Public visé</b>	Elus locaux, DGS, DGA, cadres et gestionnaires subventions européennes et FESI
<b>Prérequis</b>	Connaissance des collectivités territoriales et des FESI
<b>Objectifs de la formation</b>	Sécuriser l'utilisation des fonds européens Maîtriser les règles de gestion
<b>Modalités pédagogiques</b>	La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations professionnelles
<b>Compétences acquises à l'issue de la formation</b>	La sécurisation de l'utilisation des fonds européens La connaissance des règles de gestion
<b>Moyens et supports pédagogiques</b>	Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.
<b>Modalités d'évaluation et de suivi</b>	Mise en situation et cas pratiques Tour de table Evaluation à chaud
<b>Profil du / des Formateur(s)</b>	Formateur Expert des fonds européens
<b>Informations sur l'accessibilité</b>	Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.
<b>Délais d'accès à la formation</b>	Pour que nous puissions recueillir vos attentes et adapter la formation si besoin, il est idéal de transmettre votre inscription 15 jours à l'avance. Les inscriptions pourront être acceptées jusqu'à la veille de la formation. Nous mettrons tout en œuvre pour adapter, dans la mesure du possible, la formation.
<b>Taille du groupe</b>	La session de formation comporte à minima 3 participants et au maximum 10 participants. Le seuil d'ouverture est donc fixé à 3 participants.